



Newsletter

L'actualité vue par le Groupe Soregor



→ Mai 2010

Bonjour,



ACTUALITES

Social

Blocus aérien : quelles entreprises peuvent bénéficier du chômage partiel ?

Une circulaire DGEFP du 23 avril 2010 fait le point sur les conditions qui permettent aux entreprises affectées par le blocus aérien de prétendre au régime d'activité partielle. Sont concernées les entreprises dont la réduction d'activité est en lien direct avec l'interruption du trafic aérien, ou imputable à l'absence d'un ou plusieurs salariés, les entreprises qui indirectement connaissent une baisse d'activité (difficultés d'approvisionnement, interruption des liaisons internationales, restriction des importations...).

Fiscalité

Report des déclarations de CET

La date limite de dépôt des déclarations de contribution économique territoriale (CET) est reportée, à titre exceptionnel, du 4 mai au 15 juin 2010. Cela concerne :

- les déclarations de cotisation foncière des entreprises et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- la déclaration de valeur ajoutée et des effectifs salariés.

Social

Retour de congé parental : le salarié doit retrouver un poste similaire.

La salariée rentrant de congé parental doit retrouver son précédent emploi ou, si celui-ci n'est plus disponible, un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente mais aussi de responsabilités équivalentes.

Pour en savoir plus, contacter votre interlocuteur Soregor habituel.



DOSSIER

Se constituer un capital retraite, une nécessité

Travailler toute une vie et pouvoir profiter de sa retraite devient une préoccupation légitime de chaque salarié. Le problème de financement des retraites et les réformes gouvernementales entreprises à ce sujet amènent les futurs retraités à prendre les devants et assurer eux-mêmes leurs arrières en se constituant un capital retraite. Pour préparer leurs futurs revenus, divers produits d'épargne retraite sont disponibles... depuis longtemps ...

[Lire la suite](#)



QUESTION D'ENTREPRENEUR

Puis-je imposer les dates de congés payés à mes salariés ?

En l'absence de dispositions conventionnelles ou d'usage, c'est vous, en tant qu'employeur, qui fixez l'ordre et la date du départ en congés de vos salariés. Toutefois, vous devez demander l'avis des représentants du personnel, s'ils existent, et tenir compte de la situation de famille des salariés ou de leur activité chez un autre employeur. Enfin, vous avez l'obligation de communiquer l'ordre et la date du départ en congés à chaque salarié et de l'afficher au moins un mois à l'avance. Une fois fixée, cette date s'impose. Ni vous ni votre salarié ne pouvez la modifier au cours du mois précédant, sauf circonstances exceptionnelles.



L'ACTUALITE EN VENDEE

Les entreprises indemnisées suite à la tempête Xynthia

La circulaire relative à l'indemnisation des PME touchées par la tempête Xynthia dans les départements de Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne, permet à chaque PME concernée de pouvoir prétendre à une enveloppe maximum de 10.000€ d'aides via le Fonds d'intervention pour les services et l'artisanat dont 8.000€ pour la restauration des locaux et de l'outils de travail, et de 2.000€ pour indemniser les pertes d'exploitation. Face à cette situation la région Poitou-Charentes a également mis en œuvre des actions immédiates en liaisons avec les maires de communes concernées.



→ Agenda

9 et 10 juin

Salon de l'entreprise

Sur les bords des quais bordelais, le Groupe Soregor expose au Salon de l'entreprise les 9 & 10 juin. Durant ces 2 jours, l'équipe de l'agence de Bordeaux sera présente pour accueillir, répondre aux questions et accompagner les porteurs de projet.

→ Vie du Groupe

Les agences Soregor de Saintes et de La Roche-Bernard convient leurs clients à l'inauguration de leurs nouveaux locaux : le 25 mai à Saintes et le 4 juin à La Roche-Bernard.

Le 11 juin à Saintes, Soregor participe aux Rendez-vous d'affaires 2010 organisés par la CCI de Rochefort et de Saintonge. L'occasion de nouer de nouvelles relations avec des entreprises locales.

L'agence Soregor d'Angers organise le 18 juin prochain une soirée intitulée «L'envers du décor». Les clients de l'agence sont invités à contempler des œuvres d'artistes locaux, vivre des animations surprises et échanger lors du cocktail.

[Lire la suite](#)

→ Votre agence Soregor

Soregor Saint-Jean-de-Monts
Téléphone : 02 51 58 25 35
Courriel : saint-jean-monts@soregor.fr

La Région Pays de la Loire renouvelle sa politique d'aide aux entreprises en 2010

Le budget primitif pour 2010 du Conseil régional des Pays de la Loire a été voté les 28 et 29 janvier. 102,1 M€, soit 7% de ce budget, seront consacrés au développement économique, au travers de différentes mesures qui renouvelleront en partie l'actuelle politique de la Région en matière d'aide financière aux entreprises : mise en place d'un fonds de prêts régionaux de redéploiement industriel ; création de plateformes régionales d'innovation (PRI) ; augmentation des crédits consacrés aux aides à la création d'entreprises ; lancement d'un Fonds de soutien à l'artisanat et au commerce et d'aides au renforcement des fonds propres des entreprises.

[Contact](#) [Mentions légales](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les newsletters du Groupe Soregor, [cliquez-ici](#)

